

le Génocide des Tutsi au Rwanda : Avril-Juillet 1994

PARTIE I : Les antécédents historiques

- I. Une société complexe
- II. Un regard européen qui divise
- III. Une gestion coloniale qui racialise
- IV. La dérive raciale d'une révolution sociale
- V. De la dérive raciale à la tentation d'éradication
- VI. Régime de Habyarimana : du racisme antitutsi aux Hutu de race pure

PARTIE II : La montée vers le génocide

- I. Guerre et propagande
- II. Le génocide des Tutsi
- III. Les acteurs, les pratiques
- IV. Le bilan du génocide

V. Partie III : L'après génocide

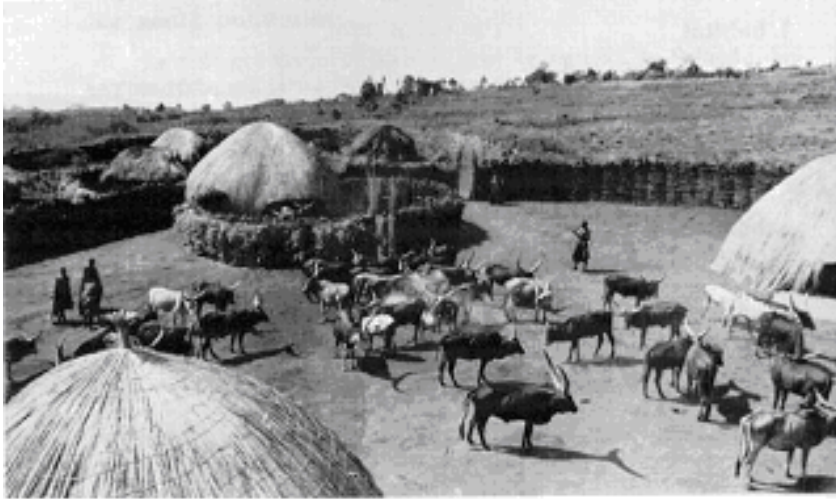
- I. La mémoire
- II. La justice
- III. Le négationnisme

PARTIE I

Les antécédents historiques

Une société complexe

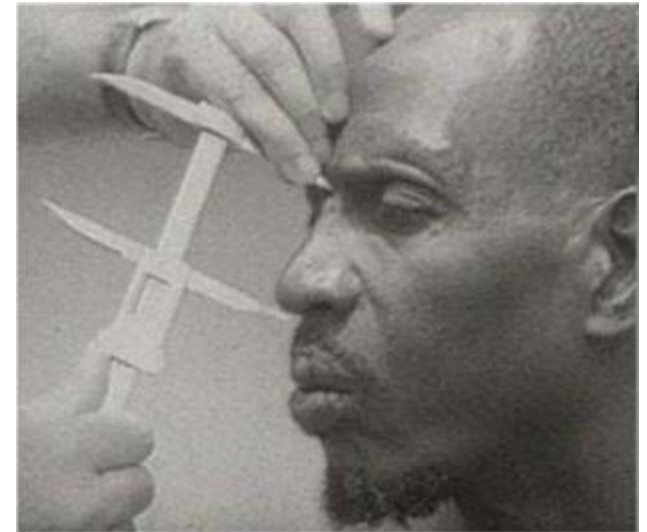
- ❑ Le Rwanda, une vieille nation, antérieure à la colonisation : une même langue, une même culture, une organisation politique de type monarchique. Ils partagent un même mode de vie fondé sur la pratique, dans des proportions variables, de l'agriculture et de l'élevage du gros bétail.
- ❑ Mais aussi une société complexe. Il y a bien des Hutu, des Tutsi et des Twa. Mais le gens se définissent par leur appartenance à l'un ou à l'autre des 18 clans connus. Et dans un même clan, on trouve aussi bien les Hutu, que les Tutsi et les Twa.



Un regard européen qui divise

- ❑ Les européens pénètrent à l'intérieur du continent noir au début de la seconde moitié XIXème siècle. Leur regard sur les sociétés africaines est empreint de l'esprit de leur temps.
- ❑ Par tradition, ils sont persuadés que le noir est un être inférieur sous tous les rapports, à mi-chemin entre l'homme et l'animal, dépourvu d'intelligence et de capacité à créer.
- ❑ Au contact avec le réel, ils font recours à la thèse d'une coulée blanche ancienne pour rendre compte des constats inattendus. Pour eux, le monde noir est déjà sous une colonisation blanche.

- ❑ A leurs yeux, ce monde est en réalité composé de vrais et de faux nègres. Sur la base de considérations physiques, ils assignent aux Tutsi la qualité de faux nègre et leur attribuent une origine hamitique.
- ❑ Aux hamites envahisseurs et minoritaires, ils opposent les Hutu, autochtones et majoritaires, vrais nègres, psychiquement moins doués et physiquement frustes.



Une gestion coloniale qui racialise

- ❑ Dans le cadre de l'administration indirecte, la Belgique s'est appuyée sur les Tutsi considérés comme plus aptes à comprendre et à commander. L'architecte de cette politique est Mgr Classe.
- ❑ Autour des années 30, l'administration territoriale traditionnelle est réorganisée. Sous le prétexte de mettre fin à l'émiettement du territoire en plusieurs petites chefferies, tous les chefs hutu sont destitués au profit de leurs collègues tutsi.
- ❑ Dans le cadre de la modernisation du territoire, des écoles sont créées. Elles sont rattachées aux missions et gérées par les missionnaires catholiques.
- ❑ Au niveau du primaire, tous les enfants sont admis. Mais la seule école secondaire de formation des auxiliaires de l'administration, le Groupe scolaire d'Astrida (Butare) est ouverte aux Tutsi seulement.
- ❑ Les Hutu sont systématiquement orientés dans les écoles de formation des moniteurs ou admis dans l'unique grand séminaire de Nyakibanda. Entre les années 30 et 40, une carte d'identité est mise en circulation. Elle mentionne l'appartenance du porteur. Peu à peu, la conscience d'une identité raciale prend corps.

La dérive raciale d'une révolution sociale

- ❑ L'hypothèse d'invasion hamitique a impacté le processus de décolonisation et influé sur les politiques des deux premières républiques. En 1957, les cadres de l'administration indigène (le Roi et ses chefs), posent la question de la levée de la tutelle belge.
- ❑ La petite élite hutu réagit en réclamant une décolonisation en deux étapes : la libération des Hutu de la domination hamite d'abord, la levée de la tutelle belge ensuite.
 - La tête de file du mouvement, Grégoire Kayibanda, est un ancien grand séminariste. A l'époque, il occupe de hautes fonctions auprès du seul archevêque de l'église catholique au Rwanda, Mgr André Perraudin.
 - Sa démarche de l'élite hutu est soutenue par les missionnaires en raison de l'idéal de justice sociale mais aussi parce qu'ils suspectent le nationalisme des Tutsi d'être sous influence communiste.
- ❑ Le 25 juillet 1959, le Roi Mutara meurt brusquement.

Son jeune frère qui lui succède est sans expérience. Livré à ses passions, le pays plonge dans la violence. Un processus de «révolution sociale» s'enclenche. Appuyée par l'administration coloniale, elle aboutit, au profit du parti des Bahutu, le peuple majoritaire, à la déchéance du roi, à la destitution des chefs.



La dérive raciale d'une révolution sociale (suite)

- ❑ Le but du PARMEHUTU n'est pas simplement la prise du pouvoir. Sa violence se déploie jusque dans les campagnes contre les Tutsi de toutes conditions.
- ❑ Au quotidien, les Tutsi font l'objet de raillerie et d'humiliations. Le langage courant les renvoie à une origine abyssinienne. Qualifiés d'inaptes au travail physique et de parasites, ils sont accusés de sucer le sang du peuple. L'ancienne réputation d'intelligent est retournée en malin, rusé et méchant. Elle leur vaut l'appellation de serpent (INZOKA).
- ❑ En référence aux raids d'exilés tutsi sur le Rwanda entre les années 60 et 64, ils sont appelés Inyenzi, pour signifier qu'ils pullulent et sont d'autant plus dangereux qu'ils avancent dans l'ombre.
- ❑ La finalité de cette terminologie est d'exclure ceux qu'elle désigne de la communauté, de nier tout lien, toute fraternité avec eux, tout en insinuant qu'ils représentent un danger. D'où la dérive dans la violence physique.

De la dérive raciale à la tentation d'éradication

- ❑ La première République du Rwanda indépendant a été ponctuée de massacre, dont l'un a retenu l'attention des témoins et pose aujourd'hui une grave question aux historiens.
- ❑ En décembre 1963, en réaction à un raids d'exilés, le gouvernement de Kayibanda déclencha un mouvement de persécution sans précédent. Sur tout le territoire, des centaines de Tutsi males sont arrêtés, jetés en prison où ils seront torturés et assassinés.
- ❑ Dans deux régions, le Bugesera et Gikongoro, le pogrom prend les formes d'un génocide. Les bandes de tueurs encadrées par les représentants de l'administration centrale et locale ne font pas de distinction entre les enfants et les adultes, entre les hommes et les femmes.
 - En une semaine, près de 8000 personnes sont tuées. Le Prix Nobel Bertrand Russel dénonça l'événement comme le « massacre d'hommes le plus horrible et le plus systématique auquel il ait été donné d'assister depuis l'extermination des Juifs par les Nazis en Europe » [Le Monde, 4 février 1964].
 - Le nom du grand témoin de cet épisode mérite d'être ici mentionné : Gilles Denis Vuillemin. Volontaire de l'UNESCO et d'origine helvétique, il enseignait la langue française au Groupe scolaire de Butare. Il fut le premier à faire savoir ce qui se passait au Rwanda en cette fin de l'année 63. Rétrospectivement, on est frappé par l'acuité de son analyse.

Le regard européen et la pratique coloniale avaient divisé les Rwandais. Mais l'épisode de la révolution sociale est fondamental pour comprendre le génocide. La propagande des leaders de la révolution a diffusé et popularisé dans la campagne et dans la masse les clichés antitutsi qui circulaient jusques là dans les milieux coloniaux et lettrés rwandais. Avec la cristallisation du ressentiment antitutsi, les Hutu ont commencé à voir leur voisins tutsi comme des étrangers, les identifiant à la monarchie et les accusant collectivement, les petits comme les grands, d'exploitation.

Sur le plan social, les Tutsi sont désormais reclus dans un espace dans lequel ils sont surveillés et dont ils ont l'interdiction de sortir. Une partie des Tutsi a fui le pays. Pour la République, c'est une menace. Elle met en garde ceux qui sont à l'intérieur : si vos frères tentent de revenir les armes à la main, ce sera la fin de la race tutsi (Kayibanda, mars 64). Ce sont des otages. Ils vivent entre discriminations et pogroms.

Régime de Habyarimana : du racisme antitutsi aux Hutu de race pure

- ❑ La République de Kayibanda s'est terminée comme elle avait commencé. En début de l'année 1973, une vague de persécution antitutsi surgie de l'université nationale parcourut toutes les écoles secondaires et répandit en quelques semaines ses flots d'incendies sur toutes les collines. Il y eut des morts. Mais il ne semble que l'objectif ait été d'affaiblir et d'appauvrir les Tutsi en chassant leurs enfants des écoles et les privant d'emplois.
- ❑ L'ouragan commençait à s'apaiser lorsque Kayibanda est renversé par son ministre de la Défense, le général Habyarimana Juvénal (juillet 1973). Les premiers mots du nouvel homme de Kigali soulèvent l'espoir. Il parle de paix, d'unité nationale et de développement.
- ❑ Dans les faits, il s'avéra être un continuateur de la politique de son prédécesseur : la conservation de la carte d'identité portant les mentions ethniques.
- ❑ Entre 60 et le génocide, cette carte a pour effet d'exclure les Tutsi dans l'éducation et dans les emplois.
- ❑ Dès l'école primaire, chaque élève a une « fiche suiveuse » sur laquelle est marqué qu'il est hutu ou qu'il est tutsi. Elle permet à chaque passage au niveau de contrôler et de réguler en baissant le nombre des Tutsi dans les écoles et dans les emplois à responsabilité. La discrimination à l'encontre des Tutsi est justifiée par une politique d'équilibre ethnique.



PARTIE II

La montée vers le génocide

Guerre et propagande

- ❑ 1990, dans un contexte de crise économique et empoisonné par les affaires liées à la corruption, le Gouvernement de Habyarimana est confronté à une double contestation :
 - De l'extérieur, les anciens exilés demandent le droit de revenir dans la patrie de leurs pères. Avec les armes à la main, ils pénètrent sur le sol rwandais par la frontière nord. C'est ce qu'on appellera la rébellion du Front patriotique rwandais (le FPR).
 - De l'intérieur, une partie de l'élite commence à réclamer l'ouverture démocratique. La demande contient un rejet des discriminations ethniques et régionales.
 - Théoriquement, les Rwandais sont prêts à se réconcilier. Mais le régime choisit le repli à l'ouverture, le retour à la révolution sociale au lieu d'une évolution vers la démocratie.
- ❑ La montée vers le génocide se déploie comme une mécanique qui commence par casser les liens entre Hutu et Tutsi, déploie une campagne de diabolisation, de déshumanisation des victimes et met en place des organes d'exécution des meurtres.
- ❑ Dès le mois de novembre 90, les Tutsi sont accusés de comploter contre le Rwanda et contre toute la région d'Afrique centrale. L'acte d'accusation est un condensé des clichés antitutsi qui circulent dans le pays depuis le début du XX^e siècle : une origine étrangère, un complexe de supériorité et un désir atavique à dominer, la propension au mensonge et au crime... . Le procédé rappelle la fabrique et l'usage des protocoles des sages de Sion.

Guerre et propagande (suite)

- ❑ La préparation au génocide est animée par deux médias, un journal, Kangura (mai 90 à mars 94), et une radio, la RTLM (juillet 93 à juillet 94). La radio a surtout animé l'exécution du génocide.
- ❑ Leur contenu est de trois ordres :
 - La primauté de l'appartenance ethnique. Avant d'être rwandais, on est Hutu, Tutsi ou Twa. Le but est de renforcer la conscience ethnique
 - La mobilisation des Hutu contre un péril que pourraient représenter les Tutsi. Ceux-ci sont collectivement accusés d'organiser un complot, de planifier la prise du pouvoir, le massacre des Hutu et la réduction de ceux qui survivront à l'esclavage.
 - La diabolisation et la déshumanisation des Tutsi. Ils sont présentés comme une race cruelle, sanguinaire, assoiffée de domination, perverse (notamment ses femmes). Ce sont des menteurs, des cafards, des cancrelats, des serpents, des singes ou des chiens, indignes de confiance...



Guerre et propagande (suite)

- ❑ Cette propagande est exprimée dans un langage particulier caractérisé par la violence (combat, guerre, affrontement, verser le sang...). La violence est exaltée, magnifiée, doublée d'indécence et de grossièreté (des personnes connues sont dessinées dans des postures ubuesques et grotesques). L'ensemble est une apologie de la culture de la violence, un combustible de la rage et de la transgression.
- ❑ Outre la virulence radicale du vocabulaire, il y avait le conditionnement par la méthode : celle-ci consiste à suggérer l'angoisse, à installer la peur dans les esprits des Hutu en prétendant révéler de faux secrets, de faux complots, sans jamais citer les sources. La haine s'est nourrie d'annonces incessantes d'attaques finales imminentes.



Le génocide des Tutsi

Définition

[Rappeler le texte de l'ONU]

Le terme de génocide est apparu à la fin de la deuxième guerre mondiale avec la création de l'ONU. Les Nations-Unis donneront la définition officielle du génocide dans la convention de 1948 (Article II).

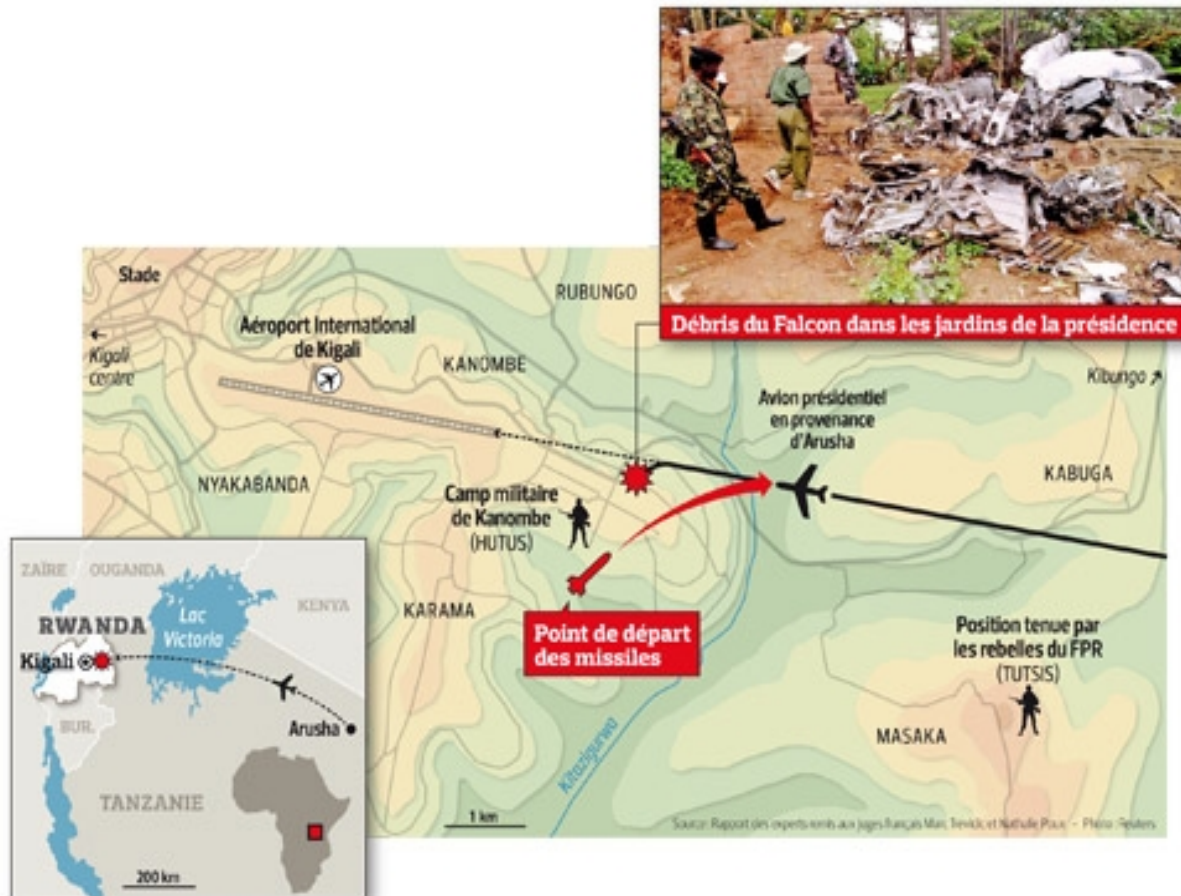
"le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- meurtres des membres du groupe;
- atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe."

Certains juristes et historiens précisent la définition, estimant notamment que le génocide est systématique et programmé. Le génocide arménien, la Shoah et le génocide des Tutsis, trois génocides reconnus par l'ensemble des spécialistes, sont en effet des exterminations planifiées par un État, indifférentes à l'âge ou au sexe des victimes.

Le génocide des Tutsi

- Le soir du 6 avril 1994, l'avion du Président Juvénal Habyarimana est abattu dans le ciel de Kigali. Tous les passagers sont tués. Parmi eux, le Président Rwandais, son chef d'Etat-Major, son conseiller diplomatique, son homologue burundais et deux ministres de ce dernier. Il est 20h30. [l'image de la carcasse de l'avion + le croquis des enquêteurs en balistique]



Le génocide des Tutsi

- ❑ Depuis 10 mois, les extrémistes avaient réussi par le mensonge, la propagande, la violence et l'intimidation à empêcher la mise en œuvre des accords de paix d'Arusha. La disparition brutale du chef de l'Etat est utilisée par les extrémistes afin de mettre le feu aux poudres.
- ❑ Aussitôt les barricades sont érigées et les éléments de la Garde présidentielle entreprennent une tournée meurtrière. Sont d'abord visées, les personnalités connues pour leur opposition au régime du Président défunt ou qui, du fait de leur intégrité morale et crédibilité, auraient pu contenir la violence et maintenir la paix.
- ❑ Mme la Première Ministre Agathe Uwilingiyimana, tuée avec son mari le 7 avril au matin ainsi que dix casques bleus belges affectés à sa garde. Un nouveau gouvernement est mis en place le 8 avril. Tous les expatriés sont évacués.



Le génocide des Tutsi

- ❑ Très vite, le pays s'embrase. Sur les collines, les Tutsi sont attaqués à leurs domiciles par les voisins Hutu ou par des bandes de jeunes qui courent dans tous les sens en vociférant des menaces d'extermination contre les Inyenzi qu'ils accusent d'avoir tué le Président.



- ❑ Dans certains cas, les responsables politiques ou administratifs qui incitent les Tutsi répartis dans de petits refuges ou errant sur les collines à se regrouper dans des centres sportifs ou scolaires sous le prétexte qu'il sera plus facile d'assurer leur sécurité.

Le génocide des Tutsi

- ❑ Les maisons des Tutsi sont incendiées, leurs biens sont pillés. Ceux qui tentent de protéger leurs familles et leurs propriétés sont exécutés. Prenant la mesure du danger, les Tutsi abandonnent leurs habitations, ils se retrouvent en grand nombre dans les lieux où ils pensent qu'ils seront protégés, dont notamment les églises et les bureaux communaux.
- ❑ Très rapidement cependant, les cordons de gendarmes déployés autour de ces refuges vont les transformer en véritables souricières. En se regroupant ou en acceptant de se regrouper, les Tutsi ont rendu plus aisée l'œuvre de leur extermination.



Les acteurs, les pratiques

- ❑ Les plus visibles des acteurs, ceux qui, au quotidien, ont manié la machette, sont les populations civiles. C'est l'implication de tous qui a permis d'extraire les Tutsi de tous les coins du pays où ils vivaient dispersés parmi les Hutu sans devoir mobiliser des forces des centaines de gendarmes qui, dans les campagnes, auraient eu beaucoup de mal distinguer les enfants Tutsi des Hutu du même âge.
- ❑ Mais aussi nette et forte qu'elle soit, l'implication des civiles cache mal un double dispositif d'encadrement.
 - Il y a d'abord les milices **Interahamwe** (ceux qui avancent ensemble). Créés en début de l'année 92, les interahamwe sont une organisation de la jeunesse du parti du Président Habyarimana, le MRND. Pendant le génocide, ils sont rejoints par les jeunes de tous les partis extrémistes. Sur les collines, ce sont eux qui ont tiré les premiers coups et fait basculer les paysans dans la campagne de meurtres.
 - Le second niveau d'encadrement est constitué par l'appareil de l'Etat. Tous les niveaux administratifs et politiques sont impliqués dans l'organisation et l'exécution du génocide par incitation directe, distribution des armes et encouragement aux meurtres : les chefs de cellule, les bourgmestres et les préfets sont responsables de la conduite de la guerre d'éradication des Tutsi. Le génocide est un crime d'Etat. Comparé à d'autres, La spécificité du génocide des Tutsi est l'incroyable participation populaire.

Les acteurs, les pratiques

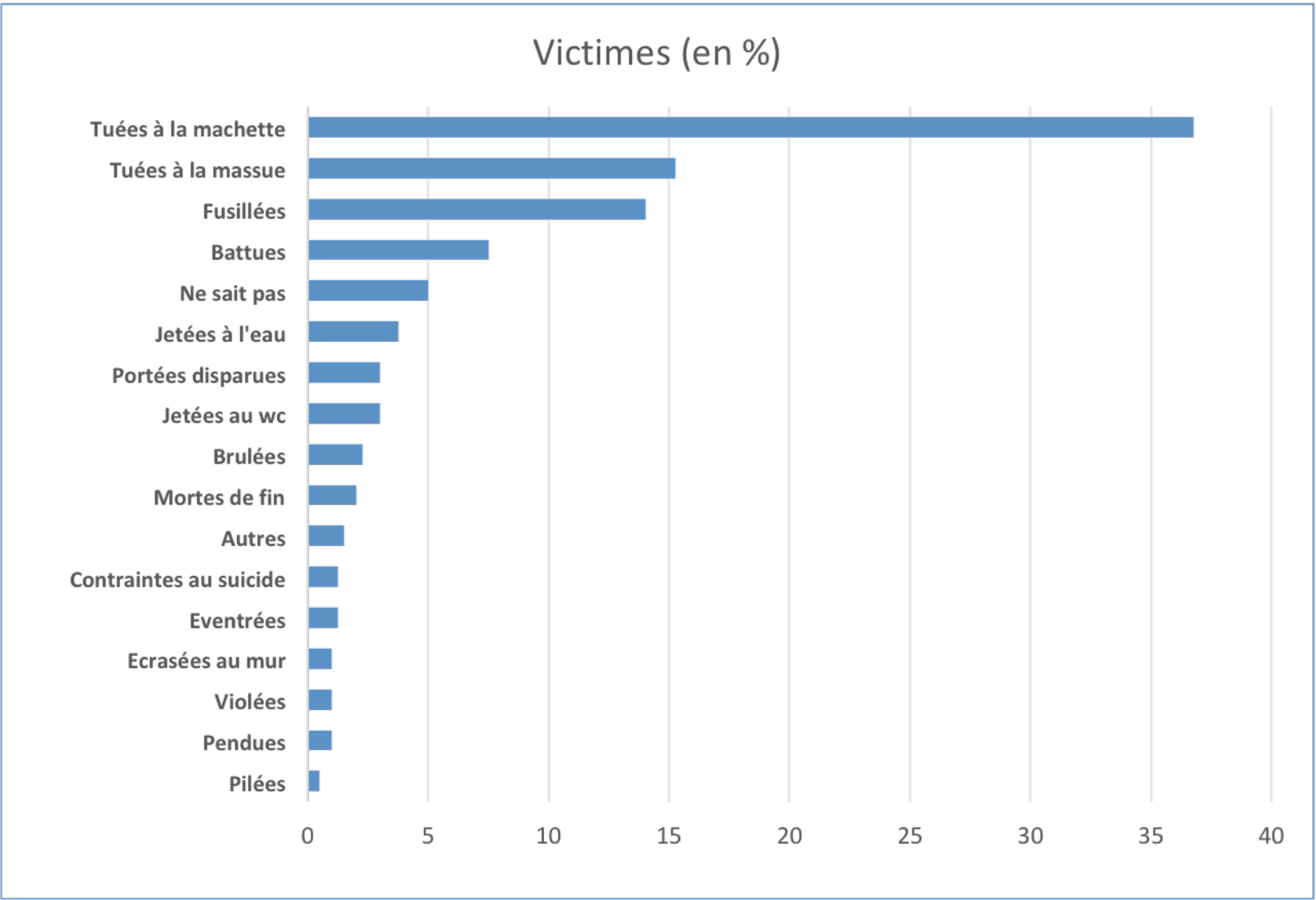
- ❑ Un acteur mérite d'être mentionné à titre particulier, la RTLM (Radio télévision libres des Milles collines). Elle disait d'elle-même qu'elle est l'Etat-Major des mots. Dans une société de tradition orale, la parole a un pouvoir.
- ❑ Lancée en juillet 1993, la RTLM a prolongé la campagne de haine et de diabolisation des Tutsi initiée par le journal Kangura. Pendant le génocide, elle entretient avec les milices qui tiennent les barrières et les bandes de tueurs une relation quasi d'autorité.
- ❑ Elle appelle et encourage au meurtre, elle justifie les massacres, elle dénonce les Hutu qui ne prennent part au génocide.

Les acteurs, les pratiques

Au Rwanda, les massacres ont été commis en plein jour et sur la place publique. Contrairement à ce qui s'est passé dans le génocide des arméniens et de la Shoah, il n'y a pas eu de rafles et de regroupements avant les longs convois vers les lieux de mise à mort. Les meurtriers ont exécuté leurs victimes là où ils les ont trouvées : à la maison, comme dans les lieux de cachette (brousse ou églises), sur le chemin ou sur la route.

- En ce qui concerne les pratiques, la marque du génocide des Tutsi est la volonté des tueurs d'infliger aux victimes la souffrance avant de leur donner la mort.
- Pour tuer, un arsenal varié a été utilisé, la massue, la machette, la lance, la houe, le marteau, le feu et les armes à feu.
- Ils écrasent et ouvrent les crânes des bébés.
- Quand le meurtre se fait à proximité d'un fleuve, les victimes ligotés et jetées à l'eau.
- Les témoignages font état d'abominables atrocités infligées aux victimes afin de les humilier : déshabillage en public, viols collectifs, etc...
- Dans de nombreux cas, les victimes sont jetées vivantes dans les latrines.

Pourcentage de victimes par moyen de mise à mort



Le bilan du génocide

En termes chiffrés, le génocide des Tutsi a fait plus d'un million de morts en trois mois environ.

❑ **Sur le plan psychologique**, il a produit d'immenses souffrances :

- souffrance des jeunes enfants dont les parents ont été tués,
- celle des femmes violées et qui vivent avec le sentiment d'humiliation et de souillure
- souvenir traumatique des scènes de violences (nombre de jeunes ont assisté au viol de leur maman ou aux meurtres de leurs parents)

❑ **Sur le plan physique** : Comme leur cœur, le corps des rescapés est perclus de blessures pas ou mal soignées : ceux qui n'ont pas perdu une jambe ou un bras, la vue ou l'ouïe, ont un visage balafgré par de vilaines cicatrices qui témoignent de leur traversée de la mort.

Le bilan du génocide

- ❑ **Sur le plan social** : Une grande pauvreté qui touche notamment les rescapés et parmi eux, les veuves et les orphelins. Un fonds d'aide aux rescapés génocide a été créé pour venir en aide aux orphelins et aux veuves. Il a permis de répondre aux questions de santé, de logement et d'éducation des jeunes rescapés
- ❑ **Sur la plan politique** : une profonde déchirure de la nation. A travers le génocide, l'ancienne distinction entre Hutu et Tutsi a touché le point ultime de différenciation impliquant un refus radical de vivre ensemble. L'autre, le différent est devenu un ennemi et il s'est imposé la conviction qu'il devait disparaître pour qu'on vive : de la distinction on est passé d'abord à la discrimination, et ensuite à la volonté de purification qui s'est accomplie dans la tuerie.

A la fin du génocide, un million de Tutsi a été massacré et plus de deux millions de Hutu ont pris le chemin de l'exil.

Enfin, une spécificité du génocide des Tutsi est qu'il a mobilisé tout le monde, autant les enfants que leurs parents, autant les hommes que les femmes. Mais à l'instar des génocides précédents, les tueurs n'ont pas fait de distinction entre les enfants, les adultes, les malades et les bien portant, les femmes et les hommes.

Une question nous est souvent posée : à quoi reconnaissait-on un Tutsi ? Depuis les années 30, les étiquettes Hutu, Tutsi et Twa étaient mentionnées sur les cartes d'identité de chaque rwandais. Enfin, il y a des clichés physiques. La femme tutsi est réputée belle. Les Tutsi sont censés être de grande taille, avoir un front haut, un nez droit... Des erreurs sont possibles. L'implication des voisins a permis d'éviter de se tromper. Le voisin avait d'autre référence : est tutsi celui dont la maison a été incendiée dans les années 1960. Est aussi tutsi celui qui a un parent, un frère ou un enfant réfugié.

Enfin, des Hutu ont été tués en même temps que les Tutsi. Leur nombre est limité. Il s'agit de leaders politiques de l'opposition, comme Mme Agathe Uwilingiyimana, Première Ministre assassinée le 7 avril au matin. Mais à la différence de ce qui se passait dans les familles tutsi, les enfants et la femme étaient épargnées.

PARTIE III

L'après génocide

La mémoire

Après le génocide, la grande question est celle de la résilience, à savoir comment reprendre le chemin de la vie et ensemble ? Parmi différentes réponses à cette question, trois méritent attention :

□ La mémoire, les Rwandais ont décidé de ne pas oublier.

- Les Rwandais ont décidé qu'ils n'oublieraient pas. Une journée de souvenir a été instituée, **le 7 avril**. C'est un jour férié sur le calendrier rwandais.
- Ce jour-là, tout s'arrête et on commémore en écoutant les témoignages des rescapés ou en donnant une digne sépulture aux corps que les bourreaux avaient jetés dans les latrines ou dans les fosses communes.
- Une association pour la mémoire a été créée, Ibuka.



La mémoire

En plus de la journée de la commémoration, il y a des musées. Tous les sites des grands massacres ont été transformés en musées du génocide.

C'est le cas de **Nyanza (Kicukiro – Kigali), églises de Ntarama, de Nyamata, de Nyarubuye et de Kibeho, de Bisesero et Murambi.**

La géographie de la mémoire et celle des massacres coïncident. Seul le Musée de Kigali est érigé à un endroit qui n'est pas un site du massacre. On y retrouve les corps des victimes, les photos et les listes de noms. Cette géographie et cette muséographie sont en cours de réorganisation. Bientôt sept musées du souvenir auront le statut de musée national. Quant aux corps qui s'y trouvent, il est prévu qu'une bonne part soit enterrée.



En termes de la mémoire, notons enfin une grande production littéraire, cinématographique et artistique.

- ❑ Au Rwanda, rendre justice au lendemain du génocide apparaissait comme la seule manière d'en sortir. La participation populaire au génocide a été facilitée par la culture de l'impunité qui avait marqué l'histoire du Rwanda. Depuis 1959, tuer un Tutsi ou s'approprier de ses biens étaient considérés comme des actes révolutionnaires pouvant être rétribués mais jamais sanctionnés.
- ❑ Mais en même temps, la justice apparaissait comme le service le plus improbable. Un crime de masse implique de nombreux coupables. Et un grand nombre d'entre eux avait quitté le pays. Il se trouvaient donc hors du champ de compétence du juge rwandais. Par ailleurs, le génocide n'avait pas laissé intacte l'institution judiciaire. Son personnel avait été tué, avait tué ou se trouvait simplement par peur, dans les camps de réfugiés.
- ❑ Pendant près de six ans, le Rwanda a essayé de faire fonctionner les Tribunaux classiques. Près d'un millier de personnes ont été jugées. 25 peines de morts ont été exécutées. Dans l'océan de 150 000 détenus, c'était moins qu'une goutte d'eau.
- ❑ D'où l'idée de restaurer le système traditionnel de règlement des différends « **les Gacaca** ». Sorte de tribunaux populaires, dans lesquels les accusés sont jugés sur les lieux où ils ont commis des crimes, par des juges élus par et parmi leurs voisins. **Lancées en 2001, elles ont clôturé leurs travaux en 2012, après avoir jugé deux millions de personnes dont 65% ont été condamnées.**

- ❑ Au nom de l'obligation à la répression du crime de génocide, l'ONU a créé en novembre 1994, un **Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)**.

- ❑ Notons que c'est le premier du genre. Basé à Arusha en Tanzanie, **cette institution a clôturé ses travaux en décembre 2015 après avoir inculpé 93 personnes, prononcé 61 condamnations et 14 acquittements**. Parmi les personnes condamnées, signalons :
 - le Premier Ministre du gouvernement intérimaire qui a plaidé coupable, le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le cerveau du génocide,
 - un seul non-Rwandais, Georges Ruggiu (belgo-italien),
 - une femme (Pauline Nyiramasuhuko, reconnue coupable avec son fils, de viols),
 - un prêtre (Athanase Seromba)
 - deux responsables des médias qui ont joué un grand rôle dans la montée vers le génocide : Hassan Ngeze, directeur de Kangura et Ferdinand Nahimana, promoteur de la RTLM et responsable de sa ligne éditoriale.

- ❑ Le TPIR s'est concentré sur l'appareil étatique et administratif (ministres, officiers de l'armée, les préfets et les bourgmestres).

- ❑ L'obligation de réprimer le crime de génocide s'impose à l'ONU et à ses Etats membres, au de la compétence universelle. Ainsi, des Rwandais accusés de complicité dans le génocide des Tutsi ont été jugé en Belgique '[Voir le film : Bruxelles-Kigali de Marie France Collard], en Hollande, au Canada, aux USA... Trois ont été jugés en France en 2014 et en 2016.

Le négationnisme

- ❑ Le négationnisme est une attitude qui consiste à minorer le crime de génocide, à le banaliser, à le nier.
- ❑ C'est un point commun à tous les génocides. Il se trouve toujours quelqu'un pour dire que les choses ne se sont passées comme on le dit, qu'il n'y a pas eu autant de morts, que les meurtres n'ont pas été planifiés, qu'il n'y a pas eu d'intention d'exterminer un groupe quelconque.
- ❑ Ainsi, un professeur de lettres modernes, Robert Faurisson s'est rendu tristement célèbre en soutenant que les chambres à Gaz étaient un mythe. En ce qui concerne le Rwanda, les négationnistes prétendent qu'il s'est agi d'une guerre civile, qu'il y a eu des morts dans les deux camps, qu'ils sont tous coupables et victimes. Le négationnisme est puni par la loi *« article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse, relatif à la contestation d'un crime contre l'Humanité, a été amendé. Depuis, nier ou minorer le génocide rwandais est désormais puni par la loi en France d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende »*.
- ❑ Pour autant, il circule abondamment sur les sites internet et dans les réseaux sociaux, nourris par les thèses complotistes.

Témoignages et QUESTIONS

Pour les témoignages, voir aussi sur
notre site Ibuka France:

<https://www.ibuka-france.org/temoignage/>

Documents de référence

- **Livre : Rwanda les médias du génocide**
Par Marcel Kabanda et Jean-Pierre Chrétien